



MIDELTON INVESTMENT CAPITAL

Conseil en Gestion de Patrimoine Indépendant

DOCUMENT D'ENTRÉE EN RELATION

Conseiller en Investissements Financiers (CIF)
Conformément à l'article 325-3 du Règlement Général de l'AMF
et à l'article R.546-3 I du Code monétaire et financier

1. IDENTIFICATION DU CONSEILLER

Dénomination	Mathyas Midelton
Forme juridique	Entrepreneur individuel
SIREN	902 471 507
Adresse	94400 Vitry-sur-Seine
Téléphone	07 71 01 82 99
Email	mathyas@midelton-capital.fr

Le conseiller ne détient aucun fonds, effet ou valeur appartenant à ses clients. Garantie financière non requise au titre de la non-détention de fonds.

2. STATUTS ET HABILITATIONS RÉGLEMENTAIRES

Le conseiller est immatriculé au Registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance (ORIAS) sous le numéro 25003209, vérifiable sur www.orias.fr.

Statut CIF	Conseiller en Investissements Financiers depuis le 11/04/2025 — valide jusqu'au 28/02/2027
Association agréée AMF	La Compagnie des Conseils en Gestion de Patrimoine (La Compagnie CIF), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers — N° F003183
Autorité de tutelle AMF	17 place de la Bourse — 75082 Paris Cedex 02 — www.amf-france.org
Autorité de tutelle IAS	Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) — 4 place de Budapest, 75009 Paris — www.acpr.banque-france.fr

Le présent document est susceptible de faire l'objet d'avenants, notamment en cas d'évolution des statuts réglementaires du cabinet, de mise à jour du panel de partenaires ou d'actualisation de toute information contenue aux présentes. Tout avenant vous sera communiqué par écrit au moins trente (30) jours avant son entrée en vigueur. En l'absence d'opposition de votre part dans ce délai, l'avenant sera réputé accepté et intégré au présent document sans qu'il soit nécessaire de procéder à une nouvelle identification ou signature.



3. NATURE DU CONSEIL EN INVESTISSEMENT

Dans le cadre de son activité de Courtier en Assurances (COA) et de mandataire intermédiaire en assurance (MIA).

Le cabinet fournit des conseils en investissement de manière non indépendante ainsi que des services de distribution de contrats d'assurance vie, PER et produits de capitalisation.

Dans le cadre de son activité de CIF, le cabinet fournit des **conseils en investissement de manière non indépendante**.

Le conseil en investissement non indépendant repose sur une analyse diversifiée de manière large des instruments ou services financiers disponibles sur le marché, sans pour autant se limiter aux instruments ou services des entités partenaires. La rémunération pourra se faire sous forme de rétrocessions de commissions et/ou d'autres avantages monétaires ou non monétaires perçus de la part de nos partenaires. Cette rémunération est justifiée par une amélioration de la qualité de notre prestation dans l'objectif d'agir au mieux de vos intérêts.

La nature précise du conseil ainsi que les contours de la rémunération vous seront communiqués de manière détaillée au sein de la lettre de mission remise préalablement à toute recommandation.

4. ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE

Assureur	Liberty Mutual Insurance Europe SE
Courtier gestionnaire	Matrisk Assurance — ORIAS n° 15 003 809
N° de contrat	MRCPAT2202503FR00000000064671A00
Période de couverture	Du 13/03/2025 au 28/02/2027
Garantie CIF	600 000 € par sinistre / 600 000 € par période d'assurance
Garantie IAS (MIA/COA)	1 500 000 € par sinistre / 2 000 000 € par période d'assurance
Couverture géographique	France métropolitaine

5. PÉRIMÈTRE DES PRESTATIONS DE CONSEIL

Dans le cadre de sa mission, le conseiller est habilité à formuler des recommandations personnalisées sur :

- Instruments financiers au sens de l'article L.211-1 du Code monétaire et financier
- Parts ou actions d'organismes de placement collectif (OPCVM, FIA)
- Unités de compte dans le cadre de contrats d'assurance vie et de PER (à titre de conseil)
- Stratégies d'allocation d'actifs et optimisation des enveloppes fiscales (PEA, AV, PER, CTO, SCPI)
- Produits structurés accessibles aux clients non-professionnels

Dans le cadre de son statut de Mandataire Intermédiaire en Assurance (MIA), le conseiller est également habilité à distribuer des contrats d'assurance vie, PER, contrats de capitalisation et produits de prévoyance.



Limites : Le conseiller n'exerce pas d'activité de gestion sous mandat. Il ne détient aucun fonds, effet ou valeur pour le compte de ses clients.

5 bis. PARTENAIRES PROMOTEURS DE PRODUITS

Conformément à l'article 325-5 du Règlement général de l'AMF, nous vous informons de la liste non exhaustive des établissements promoteurs de produits avec lesquels le cabinet entretient une relation significative de nature commerciale. Cette liste est susceptible d'évoluer et vous sera communiquée à chaque modification.

Swiss Life Banque Privée <i>AV · PER</i>	Generali <i>AV · PER</i>	UAF Life Patrimoine <i>AV · PER</i>	Spirica <i>AV · PER</i>	Suravenir <i>AV · PER</i>
Vie Plus <i>AV · PER</i>	Eres <i>Épargne salariale</i>	Iroko <i>SCPI</i>	Remake AM <i>SCPI</i>	Sezame <i>Immobilier</i>
Edmond de Rothschild <i>Gestion</i>	Markinvest <i>Gestion .Stru</i>	Darwin RE01 <i>SCPI</i>	Goodvest <i>ISR · ESG</i>	Archinvest <i>PE · Struct.</i>
Lita <i>Impact</i>	Wedogood <i>Impact</i>	Helios <i>Banque éthique</i>	Coeurforest <i>GFI · Forêt</i>	Feve <i>Viti · GFV</i>
Ecofi <i>Défiscalisation</i>	Oseem Finance <i>Girardin</i>			

Cette liste est non exhaustive. D'autres partenaires peuvent intervenir selon vos objectifs spécifiques (assurance emprunteur, immobilier, défiscalisation, philanthropie, etc.). Vous serez informé de toute modification significative de cette liste.

6. MODALITÉS DE RÉMUNÉRATION

Conformément à l'article L.541-3 du Code monétaire et financier, le conseiller informe son client des modalités de sa rémunération.

Mode de rémunération : Le conseiller est rémunéré par voie de **rétrocommissions versées par les producteurs et sociétés de gestion** des produits recommandés et souscrits. Ces rémunérations sont indirectes, à la charge des producteurs, sans frais directs supplémentaires pour le client.

Le détail des rétrocommissions (taux d'upfront et de trail) applicables à chaque produit sera communiqué dans le rapport de conseil personnalisé (déclaration d'adéquation) remis préalablement à toute souscription.

7. POLITIQUE DE GESTION DES CONFLITS D'INTÉRÊTS

Le conseiller a mis en place une politique de gestion des conflits d'intérêts afin d'identifier, prévenir et gérer les situations susceptibles de nuire aux intérêts de ses clients.

Les principales sources potentielles de conflits d'intérêts identifiées sont :

- La perception de rétrocommissions de la part des producteurs de produits recommandés



- Les relations avec des apporteurs d'affaires ou partenaires commerciaux

En cas de conflit d'intérêts avéré ne pouvant être évité, le client en sera informé de manière claire et préalable à toute recommandation.

La politique complète de gestion des conflits d'intérêts est disponible sur simple demande écrite adressée à : mathyas@midelton-capital.fr

8. OBLIGATIONS DU CONSEILLER

- Recueillir les informations sur la situation financière, les objectifs, l'expérience et la tolérance au risque du client (obligation de connaissance client)
- Formuler des recommandations personnalisées et adaptées au profil du client (obligation d'adéquation — suitability)
- Remettre un rapport de conseil écrit préalablement à toute recommandation formalisée
- Respecter la confidentialité des informations communiquées par le client
- Réévaluer l'adéquation des recommandations au minimum une fois par an ou à chaque modification significative de la situation financière, des objectifs ou de la tolérance au risque du client
- Suivre une formation continue d'au minimum 15 heures par an (obligation DDA)

9. MODES DE COMMUNICATION

Les échanges entre le conseiller et le client s'effectuent selon les modalités suivantes :

Langue	Français (English available upon request)
Support principal	Email — mathyas@midelton-capital.fr
Téléphone / WhatsApp	07 71 01 82 99
Prise de rendez-vous	https://cal.com/mathyas-midelton/rdv
Adresse postale	94400 Vitry-sur-Seine

Sauf accord contraire, les documents contractuels et rapports de conseil sont transmis par voie électronique. Le client peut à tout moment demander la communication de l'intégralité de son dossier.

10. TRAITEMENT DES RÉCLAMATIONS

Tout client insatisfait peut adresser une réclamation au conseiller selon les modalités suivantes :

Par email	mathyas@midelton-capital.fr
Par courrier	Mathyas Midelton — 94400 Vitry-sur-Seine

Le conseiller accuse réception de la réclamation dans un délai de **10 jours ouvrables** à compter de la réception d'un **dossier complet**, et apporte une réponse dans un délai maximum de **2 mois** à compter de cette même date.



En l'absence de réponse satisfaisante dans ce délai, le client peut saisir gratuitement le médiateur de la consommation :

Médiateur	CM2C — Centre de la Médiation de la Consommation de Conciliateurs de Justice
Adresse	49 rue de Ponthieu — 75008 Paris
Site internet	www.cm2c.net

Le recours à la médiation est gratuit pour le consommateur. Il doit intervenir dans un délai d'un an à compter de la réclamation écrite initiale adressée au conseiller.

11. PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Conformément au RGPD (Règlement UE 2016/679) et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, les données personnelles collectées sont utilisées exclusivement dans le cadre de la mission de conseil et ne font l'objet d'aucune cession à des tiers sans accord préalable du client.

Le client dispose des droits suivants, exerçables à l'adresse mathyas@midelton-capital.fr :

- Droit d'accès, de rectification et d'effacement de ses données
- Droit à la portabilité et droit d'opposition au traitement
- Droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL (www.cnil.fr)

12. ACCUSÉ DE RÉCEPTION ET SIGNATURE

Le client reconnaît avoir pris connaissance du présent Document d'Entrée en Relation dans son intégralité, avoir reçu toutes les informations nécessaires à la compréhension de la mission confiée au conseiller, et en accepter les termes.

Fait à _____, le ____/____/____

Mathyas Midelton <i>Conseiller en Investissements Financiers</i>	[Nom, Prénom du client] <i>Client / Prospect</i>
Lu et approuvé — Signature :	Lu et approuvé — Signature :
Date : ____/____/____	Date : ____/____/____